http://www.jdj.be/jdj/index.php

L'éditorial de Benoit Van Keirsbilck

Fouilles scolaires : nouvelle dérive sécuritaire

Fin avril, une cinquantaine d'élèves de quatrième secondaire de l'Athénée Provincial de La Louvière sont sur le départ, installé.e.s dans le bus scolaire qui doit les conduire à Malmedy où ils.elles partent quelques jours en voyage.

À peine parti.e.s, les élèves ainsi que les adultes qui les accompagnent sont escorté.e.s par la police jusqu'à un hangar où ils.elles seront fouillé.e.s par pas moins de quinze policiers fédéraux et un maître-chien.

L'opération de contrôle dure 1h15 et se solde par des résultats négatifs : aucune substance illicite n'a été détectée.

Une réussite, d'après la police qui compte bien reconduire ce type d'action à l'avenir. Pas sûr que pour les élèves l'expérience soit si positive…

D'un point de vue légal, les fouilles préventives dans les écoles, «*juste pour vérifier*» qu'il n'y a pas de drogues, ne sont pas permises. Il faut *a minima* que la police dispose d'indices sérieux que la ou les personnes détiennent des pièces à conviction ou éléments de preuve du délit, et ce, avant de procéder à la fouille (1).

La légalité de cette fouille collective est plus que douteuse. À moins que ces jeunes n'aient été soupçonné.e.s d'être de dangereux.ses criminel.le.s ?

Outre l'aspect légal, de telles démarchent inquiètent quant à la relation entre les jeunes et l'institution scolaire. L'école a-t-elle prêté son concours à cette opération coup-de-poing ?

On rappellera ici la lettre du décret mission (2) qui déclare que l'école doit, entre autres : «*promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun*» de même que «*préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*». Quel rôle éducatif et pédagogique l'école joue-t-elle dans le cas présent ? Ne dispose-t-elle pas d'autres moyens pour assurer le bon déroulement des activités qu'elle organise ? Quelle est l'image de la police véhiculée par ce type d'interventions ?

Se voir escorter et fouiller pour une armada policière, alors qu'on part en classe verte, c'est violent et totalement disproportionné. Cette pratique peut s'avérer traumatisante pour de jeunes ados, elle a un coût social et psychologique. L'indispensable relation de confiance entre l'école et ses élèves ne peut que s'en trouver affaiblie, si pas rompue. C'est installer un climat de méfiance réciproque entre les jeunes et les adultes qui les accompagnent et les encadrent.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'objectif poursuivi par de telles actions et se demander si la méthode permet de l'atteindre. Incite-t-elle réellement les jeunes à ne pas ou plus consommer de drogues ? Pour nous, poser la question, c'est y répondre. Bien pire, face à des ados qui cherchent à braver l'interdit, c'est l'inverse qui est provoqué.

Ce type d'action a beau se multiplier ces dernières années (3), il est loin de faire ses preuves. Le tout au sécuritaire porte un message bien triste à la jeune génération. En matière de drogues comme dans d'autres domaines, la menace et la peur ne peuvent remplacer la pédagogie, l'éducation et le dialogue.

Florence Bourton et Benoit Van Keirsbilck

Le sommaire du numéro 386

ARTICLES

1

Éditorial : Fouilles scolaires : nouvelle dérive sécuritaire – Florence Bourton et Benoît Van Keirsbilck

3

Les personnes sans abri sont toujours plus nombreuses à Bruxelles – La Strada

5

Expulsion de logement et «*mesures provisoires*» demandées par l'ONU – Nicolas Bernard et Vincent Van Troyen

---

«C'est avec qui qu'on va où ?»
Vivre, s'attacher et grandir dans de multiples configurations familiales.

10

«Pour une éthique de la promenade : l'incertain chemin d'un adolescent vers lui-même» – Compte rendu de l'intervention d'Éric Fiat

12

«Qui s'occupera de nos enfants ? Quelques observations sur les enjeux de la vie familiale de demain». – Compte rendu de l'intervention de Susann Heenen- Wolff

15

«L'attachement parent/enfant dans notre monde actuel : facteurs de risques et facteurs de protections» – Compte rendu de l'intervention de Johanne Lemieux

18

«Conflit de loyauté, quête d'appartenance ou désir d'être comme tout le monde ?» – Compte rendu de l'intervention de Jean-Paul Mugnier

---

21

Être une personne transgenre en Belgique – 10 ans plus tard – Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

28

Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie- Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Exclusions scolaires: avant-projet de décret et création d'une chambre de recours externe»

JURISPRUDENCE

30

C.T. Liège (div. Liège, ch. 2-A) – 25 mars 2019 – 2017/AL/441
Sécurité sociale – Chômage – Allocations d'attente refusée aux plus de 25 ans – Violation de l'obligation de standstill - Article 36 de l'A.R. du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage écarté – Const., art. 23 et 159 - Allocation d'insertion allouée

33

C.T. Liège (div. Namur, 6e ch.) – 6 novembre 2018 – 2017/AN/172
Sécurité sociale – Chômage – Allocation d'insertion – Condition d'âge – Évolution dans le temps – Principe de standstill – Const., art. 23 et 159 – A.R. du 25 novembre 1991, art. 36, écarté

35

Trib. Fam. Namur (div. Namur, 1ère ch. D) – 28 février 2019 – 15/2175
Droit de l'enfant d'être entendu et d'exprimer son opinion – Art. 12 CIDE – Effet direct – Respect des droits de la défense et du contradictoire – Appréciation du tribunal

36

Bruxelles (30e ch. jeun.) – 17 octobre 2017 – 2017/PJ/244
Aide et protection de la jeunesse – Droit des étrangers – Test osseux – Rapport d'expertise réalisé par un dentiste spécialisé en orthodontie - Qualité d'expert pour l'analyse de radiographies du poignet ou des clavicules faisant défaut – Dépôt de nouveaux documents crédibles – Ordonnance annulée – Dossier transmis au tribunal de la jeunesse

38

CEDH – Avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention demandé par la Cour de cassation française
– 10 avril 2019 Droit au respect de la vie privée de l'enfant (art. 8) – Gestation pour autrui – Nécessité d'offrir une possibilité de reconnaissance d'un lien de filiation – Il n'est pas requis que cette reconnaissance se fasse par la transcription sur les registres de l'état civil de l'acte de naissance légalement établi à l'étranger

41

CEDH – Misfud c. Malte – 29 janvier 2019 Droit au respect de la vie privée et familiale (art. 8) - Filiation – Procédure en reconnaissance de paternité - Imposition d'un test ADN au père présumé – Juste équilibre entre les intérêts – Pas de violation

42

Gand (11ème ch.), 12 avril 2018
Filiation – Recherche de paternité – Droit transitoire – Action possible à partir du 6 juin 1987 – Impossible avant cette date – Délai de prescription – 30 ans – Reconnaissance judiciaire – Preuve – Relations sexuelles – Refus de test ADN –Présomption.

JEUNES À DROIT

43

Et si on légalisait le cannabis ? Qu'en disent les jeunes ? – Florence Bourton

---



Les bésicles de Jiji

Bulldozers

Un communiqué *Belga* dans *Le Soir* (8 février) : « *La société de transports en commun flamande* ***De Lijn*** *vendra (…) trente bus* ***au travers*** *de la* ***maison*** [?] *aux enchères* ***en ligne*** *Moyersoen* ». On voit bien pourquoi la société a fait un tel choix d'intermédiaire (**homonyme**, pour ainsi dire). Mais faut-il le **défoncer** ? Si elle n'est pas utilisée au sens littéral, la locution « au travers de » suggère « malgré les obstacles ». Elle ne peut pas remplacer « par **l'entremise** de ».

Punition collective

Le *Moniteur* du 7 février livre un avis du Service public (oui, ministère) de Wallonie intitulé « *Action sociale –* ***Égalité des chances*** ». Il s'agit de la désignation d'une agente comme fonctionnaire « **sanctionnateur** » en matière de respect des obligations des « *primo-arrivants* ». Que les **immigrés masochistes** prennent leurs tickets, **tous** seront servis.

La parité expliquée aux enfants

Interviewant Supercharles (Michel, MR), *Le Soir* (19 février) lui fait remarquer que les **femmes** n'abondent pas parmi les candidats les mieux placés de son parti. La réponse aveugle par sa **transparence** : « *Les listes ont été* ***arrêtées*** *pour prendre aussi en* ***considération*** *le* ***déploiement*** *compte tenu d'un certain nombre de* ***paramètres*** ». Le même, au congrès électoral de son parti (24 février ; RTBF Radio, 13 h.), lance : « *Il n'y a qu'une alternative à la* ***défaite****, c'est la* ***victoire*** ». Comme disait **Coluche** [au sujet de la **grossièreté**], « *on ne naît pas ainsi, il faut s'entraîner* ».

Wikipedoups !

La notice en anglais consacrée à l'amiral britannique Edmund Lyons signale qu'en **1811**, jeune officier, il avait commandé la prise d'un fort à Java (Indes orientales néerlandaises, à l'époque) et fait détruire ses canons à la **dynamite**. Laquelle allait être inventée et brevetée par Alfred Nobel en **1867**. Oui, il faut être **objecteur de conscience** pour remarquer cela.

Ça tombe dru

- La « une » de *Jette Info*, magazine communal (février) : « *Contrat de* ***quartier durable*** *Magritte* ». Celui de sa **pomme** : impérissable ?
- Selon le tract de la CGSP, elle a participé à la grève générale du 13 février pour s'opposer, entre autres, à la « *politique du* ***personnel arbitraire*** ». Fort bien ; les **administrés** préfèrent rencontrer des **fonctionnaires équitables**.
- Un *erratum* publié au *Moniteur* du 5 février révèle que dans un arrêté royal du 2 décembre 2018, le **militarisme** avait eu le front haut : « *déterminant la structure générale du Ministère de la* ***Défense*** *et fixant les* ***attritions*** *de certaines autorités* ». 10% de **pertes** chacune.
- Dans *Le Soir* (4 février), au sujet de la « prime de ***kot*** » de la Région wallonne, R. Demotte (PS) : « *Nous* [le gouvernement de la Communauté française] *n'avons reçu aucun signal, ce qui nous aurait permis d'agir dans l'intérêt* ***supérieur*** *des francophones* ». Ou plutôt : « *dans l'intérêt des francophones* ***du supérieur*** ».
- *Ibidem* (9 février), une autre « *information* » de *Belga* annonce la naissance de deux manchots Adélie au zoo de **Guadalajara**, qui se félicite d'être « *le seul du* ***continent*** »

où ces animaux se reproduisent en captivité. Bravo, mais au **Mexique** ou en **Espagne** ?

- Encore une (16-17 février) : la ministre M.-Ch. Marghem (MR) a annoncé que « *l'augmentation des tarifs sociaux du **gaz** et de l'**électricité** serait **gelée*** ». Saleté de climat !
- Pour changer, une dépêche de l'*AFP* (20 février) sur la fin de « *l'invasion d'ours polaires* » affamés dans « *l'archipel de Nouvelle-Zemble, territoire russe du nord-**est*** ». Celui de la **Norvège**, certainement, mais pour la **Russie**, c'est sans conteste au nord-**ouest**.
- Même gazette (11 février), Ph. Goffin, président (MR) de la commission Justice de la Chambre : « *Pour renouer le dialogue et améliorer la relation* [entre les trois pouvoirs]*, il faut peut-être l'**instituer**, dans un lieu **institutionnalisé** d'expression* ». On appellera ça l'**Institut**.
- Itou (25 février), E. Di Rupo (PS) aurait affirmé : « *Il faut un programme **pluriannuel** de **rééducation** des **émissions** pour chaque entreprise polluante* ». Gros travail pour les profs.
- Et dans le supplément *SOSoir* (23 février), l'illusionniste Carlos Vaquera confie qu'atteint d'arthrite rhumatisante, il s'en est sauvé grâce au karaté : « [Sinon,] *je serais sans doute **décrépi** dans une chaise roulante* ». Une maladie **décapante** ? Il veut dire décrép**it**.
- Le 5 février 2019 (P.18.0995.N), la Cour de cassation se prononce sur une perquisition menée au titre de la loi du 14 août 1986 relative au bien-être **animal**. Au site *Juridat*, la décision apparaît sous les mots-clés « ***Animaux** – Droits de l'**homme*** ». Comme des **bêtes**.